

# Ici et ailleurs

## Nominations

M. **Geert Debersaques**, licencié en droit et conseiller d'État, est désigné pour une période de cinq ans comme premier président du Conseil du Contentieux des étrangers (AR 9/01/07).

Mme **M.-H. Callens** est désignée aux fonctions de juge de la jeunesse à Huy, pour un terme d'un an prenant cours le 4 septembre 2006 (AR 23/01/07).

## La modification de la loi de 65...

Comme il fallait s'y attendre, les lois du 15 mai 2006 «*modifiant la loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse, du Code d'instruction criminelle, le Code pénal, le Code civil, la nouvelle loi communale et la loi du 24 avril 2003 réformant l'adoption*», du 13 juin 2006 «*modifiant la législation relative à la protection de la jeunesse et à la prise en charge des mineurs ayant commis un fait qualifié infraction*» font l'objet d'un recours à la Cour d'Arbitrage pour cause de violation des articles 10 et 11 de la Constitution, de diverses dispositions de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fonda-

mentales, de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant ainsi que de la loi du 27 décembre 2006 portant des dispositions diverses (II) (articles 87 à 91, 98, 103 et 105). (M.B. 23/01/07 et 9/02/07).

## ... à la Cour d'arbitrage

Les dispositions attaquées concernent : le stage parental, les critères dont le juge de la jeunesse doit tenir compte (la gravité des faits, les dommages et les conséquences pour la victime, la sécurité publique), la possibilité de cumuler largement différentes mesures (quasi sans limites), l'injonction thérapeutique, la réalisation d'une prestation positive, le placement dans un service hospitalier, dans un service résidentiel compétent en matière d'alcoolisme, de toxicomanie ou de toute autre dépendance, l'absence d'âge inférieur de responsabilité pénale généralisé, le rôle du parquet, le sursis, le dessaisissement, le rôle du juge d'instruction, le respect des droits de la défense, le caractère suspensif de l'appel du parquet. Ces recours ont été introduits par les ASBL «*Défense des Enfants - International - Belgique - Branche francophone* (D.E.I.

*Belgique*)», (rue Marché aux Poulets 30, 1000 Bruxelles; tel. : 02/209.61.62) et l'ASBL «*Ligue des Droits de l'Homme*» (chaussée d'Alseberg 303, 1190 Bruxelles; tel. : 20/209.62.87). C'est l'occasion de rappeler que l'article 87 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'Arbitrage permet à toute personne justifiant d'un intérêt d'adresser ses observations dans un mémoire à la Cour dans les trente jours de la publication au Moniteur. Elle est, de ce fait, réputée partie au litige. A bon entendeur ...

## Ils étaient venus pour manger...

Fin janvier, vingt et un sans-papiers ont été interpellés à Paris alors qu'ils se rendaient à la distribution de repas organisée par les Restos du coeur, comme chaque mardi, jeudi et samedi soir. Des responsables du Réseau éducation sans frontières (RESF), qui soutiennent de longue date les sans-papiers, ont manifesté leur indignation : «*Les Restos du coeur servent-ils d'appât à la police de Sarkozy ?*». Selon des témoins, huit à dix fourgons de police sont garés aux abords de la place. Simultanément, dans les couloirs du métro, ainsi qu'aux

nombreuses sorties, des policiers effectuent, trois par trois, des contrôles d'identité sur les personnes «*visiblement étrangères*», selon l'expression d'un membre de RESF qui a assisté à plusieurs de ces contrôles. Sur les 400 repas préparés, seuls 150 auront finalement été distribués.

## ... et ont fini dans...

Des discussions s'engagent avec les policiers, et le ton monte lorsque des militants qualifient de «*rafle*» l'opération en cours. Brigitte Wieser, membre de ce groupe, témoigne : «*Parler de rafle, ça les gêne, car cela fait référence à une période sombre de l'histoire. Mais selon le dictionnaire, une rafle est une arrestation massive opérée à l'improviste par la police dans un quartier suspect. Les personnes interpellées mardi étaient, de plus, clairement sélectionnées sur des critères physiques*».

Dans son communiqué, RESF dénonce «*le ministre de la chasse aux étrangers*» qui «*monte d'un cran dans le cynisme*» en prenant pour «*cible les gens qui ont faim*» et en transformant les «*lieux de distribution en piège*». «*C'est comme pour les bêtes : l'appât au centre, les chasseurs en em-*

*buscade, les fourgons pour évacuer les prises». Les Restos du coeur, ont, quant à eux, rappelé leur attachement à ne faire «aucune discrimination» et ont dénoncé des pratiques qui risquent de «faire peur aux plus démunis, qui n'oseront plus venir». (Libération, 2 février 2007)*

### ...des fourgons de police

En Belgique, cela fait quelques années qu'on a supprimé l'aide sociale pour les étrangers en situation de séjour précaire pour les faire sortir de leur tanière et les forcer à quitter le territoire. On a aussi connu des rafles du même ordre que celle de Paris, telle la descente commanditée par le Bourgmestre d'Anderlecht en juillet dernier dans une église de la Commune qui aura débouché sur plusieurs expulsions.

### Elle peut pas s'empêcher...

À peine l'agression du directeur d'école à Dinant connue, la Ministre de l'aide à la jeunesse a estimé devoir informer, non seulement le juge mais aussi le monde entier via un communiqué de presse qu'une place en IPPJ section fermée était disponible pour accueillir ce jeune si le Juge de la jeunesse décide de son enfermement.

### ... de déraper

Et de préciser que, selon les informations à sa disposition, ce mineur n'a pas, jusqu'à présent, fait l'objet d'une prise en charge en IPPJ ou en service résidentiel de l'aide à la jeunesse. Ceci pour répondre aux reproches, déplacés, que l'école n'était pas au courant du passé du jeune. Il était uniquement connu du parquet, les services dépendant de la Communauté n'auraient pas

pu en avoir connaissance. Sous entendu : si on en avait eu connaissance, il est bien évident qu'on en aurait informé l'école?

### Un rapport concernant ...

Le Ministre de l'Intérieur a commandité à Marion van San travaillant au centre de recherche à Rotterdam, le RISBO (Rotterdams Instituut voor Sociaal-wetenschappelijk Beleidsonderzoek) la réalisation d'une étude sur la nouvelle immigration en Belgique. L'objectif de l'étude consiste principalement à déterminer l'ampleur de l'immigration illégale en Belgique, de sonder les motivations profondes qui conduisent des étrangers à immigrer clandestinement en Belgique, à établir comment ils parviennent à subvenir à leurs besoins et à quels services ils ont accès en Belgique.

### ... les sans-papiers ...

Cette demande s'est faite hors appel public (donc, sans mettre différents centres en concurrence), sur la base d'un cahier de charges que le Ministre refuse de communiquer et alors qu'une autre étude a été demandée aux universités de Bruxelles, Liège, Leuven et Anvers qui porte sur la question des nouvelles migrations, y compris la question des sans-papiers, pour connaître leur situation socio-économique, leur pays d'origine, leurs conditions de vie, leur situation en Belgique.

### ... qui rappelle d'autres souvenirs

Rappelons qu'en 1999, le ministre de la Justice de l'époque, Marc Verwilghen, avait déjà demandé à la même criminologue une enquête sur la criminalité des étrangers en Belgique. L'enquête établissait, par natio-

nalité, des spécificités en matière de délinquance. Cette enquête fut présentée comme une étude portant, non sur la problématique socio-économique de la délinquance juvénile, mais comme un problème culturel et ethnique. Elle n'a jamais été publiée, étant donné les critiques très fortes qui avaient été émises par la communauté scientifique belge. (Question orale de Marie Nagy, Députée, à Patrick Dewael, Ministre de l'Intérieur, Commission de l'Intérieur (Criv 51 Com 1176), 24 janvier 2007).

### On n'est plus très loin ...

Aah, les vertus éducatives de l'armée! L'armée grâce à laquelle on devient un homme! L'armée capable de réussir l'éducation de jeunes quand les parents et les éducateurs ont échoué. L'armée qui va régler tous les problèmes : «La violence gratuite augmente chez les jeunes. Les parents sont de plus en plus en décrochage avec leurs enfants. Avec le service militaire, les jeunes étaient con-

*frontés à la discipline, l'hygiène, la solidarité interpersonnelle». L'armée qui fera même mieux que la prison. On pourrait même inviter les «éducateurs» des boots camps américains pour partager nos bonnes expériences.*

### ... des «boots camps»

Pour la Ligue des droits de l'Homme, «il est permis de s'interroger sur la cohérence d'un gouvernement dans lequel un ministre de la coopération au développement traite des problématiques de délinquance juvénile, en principe de la compétence du ministre de la justice».

La cohérence gouvernementale est encore en cause quand un ministre du gouvernement reconnaît, avec beaucoup de lucidité, que l'on ne peut pas «récupérer les jeunes par la prison», alors que ce même gouvernement poursuit une politique accrue d'enfermement des mineurs, notamment avec la création prochaine d'un nouveau centre fermé pour mineur délinquant.

**Parents, élèves, étudiants, enseignants, aller de l'échec scolaire à l'école de la réussite pour tous, c'est possible**

**Le samedi 3 mars 2007 de 9h à 13h à Louvain-en-Woluwe**

Ce n'est pas notre école qui coûte cher, c'est l'échec scolaire qui coûte cher, **François Martou**, professeur émérite en sciences économiques de l'UCL;

De la constante macabre à l'évaluation par contrat de confiance, **André Antibi**, professeur à l'Université Paul Sabatier de Toulouse;

Le système scolaire finlandais et comment est-on passé d'un système sélectif à un système éducatif scandinave en Finlande ?, **Claude Anttila**, ancienne directrice du Lycée franco-finlandais d'Helsinki, consultante et formatrice en langue française à la Direction nationale de l'Enseignement finlandais.

**Lieu** : Louvain-en-Woluwe UCL, Bruxelles; auditorio centraux F (métro : Alma).

**P.a.f** : 10 euros (5 euros pour les étudiants)

**Rens.** : 02 380 64 72 ou sur le site [www.echecscolaire.info](http://www.echecscolaire.info)